

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue le 6 juillet 2022 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère et maire substitut
Mme Annie Galipeau, conseillère
M. André Benoit, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Yves St-Jacques, conseiller
Mme Marie-Anne Poulin, conseillère

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : Une (1) personne.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R2207-137

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 1^{er} juin 2022
- 0.5 Suivi au procès-verbal
- 0.6 Période de questions

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

100 ADMINISTRATION

100-00 Comité d'administration générale du 20 juin 2022 – compte-rendu et recommandations

- | | |
|--------|--|
| 100-01 | Projet de garderie – location d'un espace |
| 100-02 | Construction d'un Gazebo – Plans et devis |
| 100-03 | Autorisation de remboursement d'une taxe caravanes |
| 100-04 | Autorisation de ventes de biens excédentaires |
| 100-05 | Prolongation des contrats de vidange septique |

- 100-06 Dépôt du rapport du maire
- 100-07 Nomination d'un maire suppléant

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-01 Industrie Galipeau – Autorisation de paiement facture 7896
- 110-02 Appui au pavillon Sainte-Croix de Messines – Projet de réaménagement de la cour d'école
- 110-03 Évolution électrique L.G. – approbation contrat et autorisation de paiement

- 110-04 Cité étudiante de Maniwaki – Projet de cours d'école « Espaces perdus et retrouvés »
- 110-05 MRC de la Vallée-de-la-Gatineau – Demande d'appui
- 110-06 PERO « Défis coureur des bois » - Demande de collaboration financière
- 110-07 MRC de la Vallée-de-la-Gatineau – Demande d'appui
- 110-08 La Fabrique de la paroisse l'Assomption-de-Marie – demande de contribution

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation du journal des achats – Comptes dus au 30 juin 2022
- 130-02 Présentation du journal des achats - comptes payés au 30 juin 2022
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 30 juin 2022
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 27 juin 2022
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2022

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-01 Statut d'emploi du pompier Gilbert Fortin

300 TRANSPORT

- 300-01 Chemin du Lac-à-Larche – autorisation d'entreprendre des travaux et d'engager une dépense

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

- 700-01 Comité des loisirs – Pique-Nique Famille en Fêtes
- 700-02 Autorisation de déposer une demande d'appel de projets en culture

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-01 Biblio Outaouais – Rapport annuel 2021-2022
- 800-02 MAMH – Soutien à l'entretien de sentiers pédestres municipaux

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAUX

R2207-138

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marie-Anne Poulin,
Il est résolu;

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

R2207-139

PROJET DE GARDERIE – LOCATION DU LOCAL SITUÉ AU SOUS-SOL DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MESSINES

CONSIDÉRANT QUE madame Suzie Belleville et madame Maggy Morin, toutes deux promotrices, ont fait parvenir à la Municipalité de Messines une requête pour la location du local au sous-sol de la bibliothèque de Messines afin d'y ouvrir un service de garde subventionné par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE la correspondance fait état des besoins et spécifications dans l'organisation et l'aménagement du local ainsi qu'une proposition tarifaire des mensualités de location;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité ont pris connaissance de la correspondance lors de leur rencontre du 20 juin 2022 et recommandent au conseil d'accepter la proposition de location;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques;
Appuyée par Marie-Anne Poulin,
Il est résolu;

D'AUTORISER la location du local au sous-sol de la bibliothèque au prix de 500.00\$ par mois incluant le chauffage et l'électricité;

QUE la Municipalité de Messines soit responsable de la tonte du gazon, du déneigement du stationnement;

QUE la durée du contrat de location reliant les deux parties soit de 2 ans;

D'AUTORISER le directeur général, Jim Smith et le maire Ronald Cross de signer le bail reliant les deux parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2207-140

PLAN ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GAZEBO

CONSIDÉRANT QUE dans la planification triennale en immobilisation, certaines améliorations au niveau des parcs et espaces verts sont prévus dont entre autres la construction d'un gazebo au complexe sportif;

CONSIDÉRANT QUE les démarches ont été entreprises en octobre 2021 et que le conseil avait mandaté un entrepreneur pour la construction de l'infrastructure et que ce dernier n'a pas été en mesure de réaliser le projet;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Pur Patio* de Saint-Jérôme, Québec, propose la préparation de plan 3D pour la construction d'un gazebo de 18 X 24 au tarif de 75\$ /heure et que le temps requis à la réalisation des plans est estimé entre 6 et 8 heures ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu;

D'OCTROYER à l'entreprise *Pur patio* de Saint-Jérôme, un contrat pour la réalisation d'un plan 3D d'un gazebo de 18 x 24, au tarif de 600.00\$ en plus des taxes applicables;

D'AUTORISER le paiement du dépôt, exigé par l'entreprise *Pur Patio*, qui représente 50% du coût du projet, soit une somme de 300 \$ en plus des taxes applicables;

D'AUTORISER le déboursé de la balance pécuniaire du projet sur présentation de la facture.

QUE les sommes proviendront du surplus non-affecté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2207-141

AUTORISATION DE REMBOURSER LE PROPRIÉTAIRE DU 3825-54-1531 D'UNE TAXE « CARAVANES »

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble portant le numéro 3825-54-1531 a déposé une requête de remboursement pour la taxe « Caravanes » imposée sur le compte de taxes;

CONSIDÉRANT QU'à l'automne 2020, le propriétaire a retiré la caravane présente sur son terrain et que le retrait de celle-ci a été confirmé par l'inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement de la taxe 2022 a été remis au propriétaire et que ce dernier demande de ce fait, le remboursement de la taxe 2021;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'administration a analysé la demande de remboursement lors de sa rencontre du 20 juin 2022 et qu'il recommande le remboursement d'un montant de 120.00\$ correspondant à la somme facturée en 2021.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu;

D'AUTORISER le remboursement sous forme de crédit pour la taxe « caravanes » 2021, soit la somme de 120.00\$, au compte de l'immeuble portant le numéro 3825-54-1531.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2207-142

VENTE PAR APPEL D'OFFRES DE BIENS MUNICIPAUX EXCÉDENTAIRES - ADJUDICATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil a procédé à un appel d'offres pour vendre certains biens municipaux excédentaires;

CONSIDÉRANT QUE seule l'entreprise Construction Progénik inc. de Gracefield a fait parvenir une offre au montant de 601.00\$ pour l'acquisition d'une imprimante couleur multifonction tout en un, de marque Xerox incluant 3 collecteurs d'encre usagée et 4 cartouches d'encre;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Donald Grondin a fait une offre de 100.00\$ pour l'acquisition d'un l'unité 08-109 soit une camionnette Ford 2008 non fonctionnelle et une offre de 1000\$ pour l'unité 90-102, soit un véhicule Ford Econoline 1990.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par André Benoit,
Il est résolu;

D'ACCEPTER l'offre de Construction Progénik Inc. au montant de 601.00\$ pour le photocopieur Xerox, et ce, selon les dispositions prévues à l'appel d'offres;

D'ACCEPTER l'offre de monsieur Donald Grondin au montant de 1 100\$ pour l'acquisition de la camionnette 2008 et de la fourgonnette Econoline 1990.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2207-143

PROLONGATION DES CONTRATS DE SERVICE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE la résolution R2205-105 mandatait l'entreprise « Services sanitaires Mario Céré » de Mont-Laurier, pour la vidange de plus ou moins 350 fosses septiques sur le territoire de Messines;

CONSIDÉRANT QUE la citerne de remplacement de notre camion de pompage septique n'est toujours pas en notre possession et que sa livraison n'est prévue qu'à la fin du mois d'août;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'unités à vidanger accordé au présent mandat est atteint, que la citerne est toujours en attente et que l'exécution de la programmation des vidanges n'est pas terminée;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu de prolonger le mandat de vidanges de fosses scellées aux Entreprises septiques LM de Bouchette;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu;

D'ACCORDER la prolongation des mandats de services septiques aux Entreprises Sanitaires Mario Céré de Mont-Laurier ainsi qu'aux Entreprises septiques LM de Bouchette, et ce selon les mêmes dispositions que précédemment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2207-144

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyé par Marie-Anne Poulin
Il est résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER, conformément à l'article 955 du code municipal, le dépôt du rapport sur la situation financière 2021, présenté par le maire Ronald Cross;

QUE le rapport soit, conformément au règlement # 318-348, affiché aux endroits désignés par le Conseil;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2207-145

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire substitut, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de maire, avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés;

CONSIDÉRANT QUE le maire, Ronald Cross propose la nomination de la conseillère Madame Annie Galipeau à titre de maire substitut pour une période se terminant le 1er mars 2023 (huit mois).

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

DE procéder à la nomination de la conseillère, Madame Annie Galipeau, à titre de maire suppléant pour la période du 7 juillet 2022 au 1er mars 2023 inclusivement;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2207-146

AUTORISATION POUR PAIEMENT D'UNE FACTURE DES INDUSTRIES GALIPEAU

CONSIDÉRANT la résolution R21SE-047 qui autorise la récupération de l'attache du système de boîte interchangeable du camion 05-105 afin d'apporter les modifications nécessaires à sa transformation en système SBI;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de modifications ont été réalisés par Les Industries Galipeau;

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement au montant de 9 000 \$ en plus des taxes applicables pour la facture 7896 relativement à la fabrication d'une plateforme du type SBI;

QUE les sommes requises proviennent du surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2207-147

PAVILLON SAINTE-CROIX DE MESSINES – APPUI AU COMITÉ POUR LEUR PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE

CONSIDÉRANT QU'il est reconnu qu'un mode de vie physiquement actif est au cœur du développement du jeune vers son plein épanouissement personnel et social;

CONSIDÉRANT QU'un mode de vie physiquement actif favorise la réussite éducative et le développement de plusieurs habiletés essentielles des élèves;

CONSIDÉRANT QUE le réaménagement de la cour d'école tel que proposé par le comité « cours d'école de l'école Sainte-Croix de Messines » offre la chance aux élèves d'apprendre via un volet alternatif offert par la création d'une classe extérieure;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution R2203-070 adoptée par le conseil lors de l'assemblée tenue le 2 mars dernier, le conseil a autorisé une aide financière de 1 500\$ au projet de réaménagement de la cour d'école.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu à l'unanimité;

QUE le conseil appuie fortement le projet de réaménagement de la cour d'école, incluant la classe extérieure, du comité « cours d'école de l'école Sainte-Croix de Messines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2207-148

APPROBATION DE DÉPENSES POUR UN SERVICE D'INSPECTION DE BÂTIMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a sollicité l'entreprise Évolution électrique L.G. de Déléage, pour obtenir une offre de service pour l'inspection sommaire, thermique et visuelle du 67 rue Principale, Messines;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'André Benoit,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu;

D'AUTORISER la dépense pour un service d'inspection de l'immeuble du 67 rue Principale pour un montant de 795.00 en plus des taxes applicables, et ce tel que soumis par Évolution électriques L.G..

D'AUTORISER le déboursé de la présente dépense sur présentation de la facture émise par Évolutions électriques L.G.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2207-149

CITÉ ÉTUDIANTE DE MANIWAKI – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DANS LE CADRE DE LEUR PROJET DE COUR D'ÉCOLE « ESPACES PERDUS ET RETROUVÉS »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a reçu une demande de participation financière au projet *Embellissement des espaces perdus et retrouvés* de la directrice de la Cité étudiante de Maniwaki, madame Stéphanie Piché;

CONSIDÉRANT QUE le but du projet d'embellissement est principalement de développer le sentiment d'appartenance, d'améliorer le taux de rétention et de diplomation des jeunes, d'améliorer la qualité des pratiques pédagogiques offertes et de favoriser l'activité en plein air. De plus, à long terme l'objectif est de favoriser le retour des jeunes et l'établissement de nouvelles familles dans la vallée de la Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'à la fin de leurs études primaires, les jeunes de Messines poursuivent leurs études secondaires à la Cité étudiante de Maniwaki;

CONSIDÉRANT QU'aucune somme n'est disponible au budget 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire contribuer au projet de cour d'école « Espaces perdus et retrouvés ».

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques
Appuyée par André Benoit,
Il est résolu;

D'AUTORISER une contribution financière conditionnelle de 1 000\$ à partir des prévisions budgétaires 2023;

D'AUTORISER le déboursé de la contribution financière sur réception d'une pièce justificative attestant du début de la réalisation des travaux du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2207-150

APPUI À LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU RELATIVEMENT À UNE DEMANDE AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR UN INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU PROJET PILOTE EN PLANIFICATION COLLABORATIVE – FILIALE FORESTIÈRE EN OUTAOUAIS ET LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-R-AG229 adoptée par le conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, intitulée « Demande au gouvernement du Québec – Investissement dans le cadre du Projet pilote en planification collaborative – Filiale forestière en Outaouais et Laurentides »;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de l'usine Fortress de Thurso en 2019, mettant à risque la filière forestière de l'Outaouais et des Laurentides ;

CONSIDÉRANT la formation d'une cellule de crise par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, afin de trouver rapidement des solutions aux risques occasionnés par cette fermeture ;

CONSIDÉRANT QUE suite à plusieurs travaux réalisés par la cellule de crise, un Projet pilote de planification collaborative a été mis en place afin de revoir la façon de fonctionner à tous les niveaux, de façon à diminuer le coût total de la fibre ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux en cours du projet pilote permettent déjà de prévoir des gains potentiels de plus de 2000 \$/ha à échéance ;

CONSIDÉRANT la demande déposée au gouvernement du Québec, demandant au gouvernement un investissement de 2000 \$/ha régressif, sur une période de 6 ans ;

CONSIDÉRANT QUE cet investissement permettrait d'assurer la viabilité de la filiale forestière de l'Outaouais et des Laurentides pendant la réalisation des travaux du Projet pilote de planification collaborative ;

CONSIDÉRANT QUE les investissements totaux demandés sur 6 ans sont estimés entre 68 800 000 \$ et 96 000 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marie-Anne Poulin,
Il est résolu;

D'APPUYER la demande de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau auprès du gouvernement du Québec afin que ce dernier investisse temporairement 2000\$/ha pendant la réalisation des travaux prévus au Projet pilote en planification collaborative, afin de permettre la survie de la filiale forestière en Outaouais et Laurentides

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Pierre Dufour, au ministre de l'Économie et de l'Innovation, monsieur Pierre Fitzgibbon, ainsi qu'à monsieur Mathieu Lacombe, ministre responsable de l'Outaouais

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2207-151

PÔLE D'EXCELLENCE EN RÉCRÉOTOURISME OUTAOUAIS (PERO)
DEMANDE UNE COLLABORATION FINANCIÈRE À LEUR ACTIVITÉ
« DÉFIS COUREUR DES BOIS »

CONSIDÉRANT QUE madame Marlène Thonnard, présidente du conseil d'administration du PERO a déposé une demande de soutien financier pour l'organisation de trois « défis coureur des bois » qui s'adresse à la population de la MRC Vallée de la Gatineau et d'ailleurs, qui se tiendra dans les différents sentiers de la région;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et la mission de ce type d'activité rejoignent les valeurs du conseil de Messines;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Appuyée par André Benoit,
Il est résolu;

D'ACCORDER un montant de 200.00\$ à l'organisme Pôle d'excellence en récréotourisme Outaouais qui servira à l'organisation de l'activité « Défis coureur des bois »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2207-152

APPUI À LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU RELATIVEMENT À
UNE DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES
SOCIAUX (MSSS) - RESSOURCES ALLOUÉES À LA COUVERTURE
PRÉHOSPITALIÈRE EN OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-R-AG231 adoptée par le conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, intitulée « Demande au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) – Ressources allouées à la couverture préhospitalière en Outaouais »;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ;

CONSIDÉRANT les demandes adressées par la Coopérative des paramédics de l'Outaouais (CPO) au CISSS de l'Outaouais et au MSSS au cours de la dernière année, que ce soit pour assurer une couverture complète de la région de l'Outaouais ou relativement à la problématique de rétention des civières en centres hospitaliers;

CONSIDÉRANT QUE malgré les rencontres tenues et les suivis mensuels réalisés via les rencontres opérationnelles SPU avec le MSSS, ceux-ci ne nous font pas état des recommandations faites au Conseil du trésor à l'égard de l'ajout d'heures de service, empêchant toute prévision d'ajout de ressources humaines par la CPO;

CONSIDÉRANT QU'une annonce de modification des heures de service a été déposée par le directeur des services préhospitaliers du MSSS sans consultation des parties prenantes, qui entraîne une diminution d'heures de service auprès de la population;

CONSIDÉRANT cette diminution des heures de service de grands impacts sur le déploiement des ressources humaines et les services rendus;

CONSIDÉRANT QUE bien que les autres régions du Québec n'auraient pas été non plus consultées relativement à la décision du MSSS, les demandes de l'Outaouais auraient dû être entendues et considérées puisque nous avons une situation particulière, la CPO étant la seule entreprise ambulancière en Outaouais et que nous n'avons qu'un seul CISSS et CCSO;

CONSIDÉRANT QUE des solutions alternatives auraient été présentées par le CISSS de l'Outaouais à la Direction du SPU du MSSS dans les dernières semaines, mais que celles-ci n'auraient pas été retenues dans la proposition acheminée par le MSSS;

CONSIDÉRANT QUE la CPO aurait aussi fait des démarches depuis plus d'un an auprès du MSSS afin de prévenir une pénurie de personnel par un projet pilote qui, dû à la location limitrophe de l'Outaouais avec l'Ontario, aurait permis d'embaucher les étudiants ontariens, mais que ce projet aurait été refusé par le MEES;

CONSIDÉRANT QUE la demande de conversion des horaires de faction du MSSS a comme échéancier le mois de mars 2023 et les étudiants du cégep terminent en mai de la même année, donc il sera difficile d'être en mesure d'ajouter des ressources humaines entre temps, et ce, parce que la cohorte de décembre 2022 est composée uniquement d'étudiants en provenance de régions autres que l'Outaouais et qu'ils retournent dans leur région d'origine;

CONSIDÉRANT le statut particulier octroyé à l'Outaouais par la Chambre des communes en octobre 2019 en matière, entre autres, de santé et d'éducation qui permet des financements particuliers pour notre région et des mesures d'accommodements;

CONSIDÉRANT la présentation du dossier réalisée par la CPO à la Conférence des préfets de l'Outaouais le 20 juin 2022 dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Annie Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu;

D'APPUYER la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans leur demande auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'ajout d'heures de services pour assurer une couverture complète de la région de l'Outaouais et relativement à la problématique de rétention des civières en centres hospitaliers;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, à monsieur Mathieu Lacombe, ministre responsable de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2207-153

DEMANDE DE COLLABORATION FINANCIÈRE DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE L'ASSOMPTION-DE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Raymond St-Jacques, citoyen de Messines a déposé au nom de monsieur Sylvain Desrosiers, prêtre-curé de la paroisse l'Assomption-de-Marie, une requête de collaboration financière pour la réalisation d'un projet de rénovation de la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite et de la galerie de la sortie de secours de l'église St-Raphaël de Messines;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont requis pour des raisons de sécurité des paroissiens;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront effectués par deux paroissiens bénévoles et que le coût des matériaux nécessaires à la réalisation des travaux est de 431.54\$.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu;

D'AUTORISER un déboursé au montant de 431.54\$ incluant les taxes, au nom de la Paroisse L'Assomption de Marie pour l'achat des matériaux requis aux travaux de réparations de la rampe d'accès et de la galerie de l'église St-Raphaël de Messines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R2207-154

ADOPTION DU JOURNAL DES ACHATS EN LOT DUS AU 30 JUIN 2022

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats en lot des comptes dus a été transmis aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marie-Anne Poulin;
Il est résolu;

D'ADOPTER le journal des achats en lot, des comptes dus au 30 juin 2022, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 137 088.15 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2207-155

POUR ACCEPTER LE JOURNAL DES ACHATS DES COMPTES PAYÉS AU 31 JUIN 2022

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmis aux membres du conseil au préalable de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu;

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1^{er} au 30 juin 2022, pour la somme de 242 520.13 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2207-156

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Yves St-Jacques;
Il est résolu;

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1^{er} au 30 juin 2022, dont celle-ci représente la somme de 52 151.21 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2207-157

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 30 JUIN 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 2020-364, le directeur général a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Yves St-Jacques;
Il est résolu;

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général tel que déposé, pour la période du 1^{er} au 30 juin 2022, dont celui-ci représente une somme de 19 423.04\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R2207-158

SERVICE INCENDIE - STATUT D'EMPLOI DU POMPIER GILBERT FORTIN

CONSIDÉRANT QUE par la résolution R2107-170, le conseil a procédé à l'embauche de monsieur Gilbert Fortin à titre de pompier de la brigade de Messines pour une période d'essai de douze (12) mois ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie, monsieur André Galipeau, recommande au conseil de mettre fin à la période d'essai afin de permettre à monsieur Fortin d'occuper les fonctions de pompier à part entière;

CONSIDÉRANT QUE le pompier Gilbert Fortin rencontre les exigences du service par son taux de présence aux incendies et aux pratiques mensuelles.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques;
Appuyée par André Benoit;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ACCORDER à monsieur Fortin le statut de pompier permanent au sein de la brigade incendie de Messines;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

R2207-159

AUTORISATION D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX ET D'ENGAGER DES DÉPENSES POUR LE CHEMIN DU LAC-À-LARCHE

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution R2205-106, a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière d'un montant de 21 159.00\$ dans le cadre du PAVL, volets PPA-CE et de 21 840.00\$ au programme PPA-ES pour des travaux de rechargement sur le chemin du lac à Larche;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de correction, de drainage et de rechargement de gravier MG-20 représentent une section de plus ou moins 1 700 mètres entre le chemin Lapointe et le chemin des Bouleaux

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER les travaux de rechargement sur le chemin du lac à Larche, pour un montant maximum de 42 999\$, incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

R2207-160

ACTIVITÉ PIQUE-NIQUE FAMILLE EN FÊTE – CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs organise une activité au parc Antonio Guertin, le samedi 27 août, intitulé Pique-nique Famille en fête;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'allocation budgétaire au montant de 5 000 \$ est demandée pour l'organisation de l'évènement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu;

D'ACCORDER un budget maximal de 5 000 \$ au comité des loisirs, responsable de l'organisation de l'activité *Pique-nique Famille en fête*;

QUE les sommes proviennent des comptes du grand livre :

02-70191-447	Festi-Neige	2 235.00\$
02-70191-459	Activités récréatives	2 765.00\$

QUE le déboursé des sommes payables soit autorisé sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2207-161

APPUI AU COMITÉ DES LOISIRS POUR UNE DEMANDE D'APPEL DE PROJETS EN CULTURE AUPRÈS DE LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le comité des Loisirs de Messines souhaite déposer une demande d'appel de projets en culture auprès de la MRC Vallée de la Gatineau pour l'organisation d'une activité dans le cadre de la journée de la Culture.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu;

D'APPUYER le comité des loisirs dans sa demande d'appel de projets en culture auprès de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

QUE la conseillère et membre du comité des loisirs, Marie-Anne Poulin soit autorisée à signer les documents relatifs à la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA RÉUNION

R2207-162

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu;

De lever de la séance régulière à 19 h 40

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général